



Déclaration liminaire de la CGT au CSA de la DDTM de la Vendée du 25 mars 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du comité social d'administration,

Ce CSA s'ouvre dans un contexte international marqué par de profondes instabilités. Les guerres internationales, les crises géopolitiques, énergétiques et économiques se succèdent et s'entremêlent. Les conflits en cours, les tensions sur les ressources, ainsi que les dérèglements des chaînes d'approvisionnement mondiales ont des conséquences directes sur nos économies et sur la vie quotidienne des agents.

Cette situation entraîne une inflation durable qui pèse lourdement sur les dépenses contraintes : alimentation, logement, énergie, transports. Pour les agents, cela se traduit par une baisse significative du pouvoir d'achat, aggravée par des rémunérations qui ne suivent pas l'évolution réelle du coût de la vie.

Dans ce contexte déjà extrêmement dégradé, il est tout simplement inadmissible que des agents contractuels du MAASA n'aient pas été payés en temps et en heure. Cette situation est inacceptable et indigne d'un employeur public. Elle place des agents dans des difficultés financières graves et immédiates, et témoigne d'un manque de considération flagrant.

Par ailleurs, nous dénonçons une dérive préoccupante de l'action publique : trop souvent, l'État semble préférer céder aux lobbies et aux pressions politiques plutôt que de faire respecter la loi de manière équitable et rigoureuse. Cette situation fragilise la crédibilité de notre administration et met en difficulté les agents chargés de faire appliquer les réglementations. Par exemple : l'extension du parc hôtelier du Puy du Fou...

Dans le même sens, nous nous inquiétons de l'orientation donnée localement, où le nouveau préfet lors de son passage dans nos locaux, a exprimé le peu d'intérêt qu'il porte aux enjeux de protection de l'environnement. Dans un contexte d'urgence climatique et de dégradation des milieux naturels, un tel positionnement est en décalage avec les impératifs actuels et les attentes de la population comme des agents publics engagés sur ces missions. Leur moral en a d'ailleurs pâti.

Face à cela, la CGT réaffirme ses exigences :

- Une revalorisation immédiate des salaires et du point d'indice, à hauteur de l'inflation réelle ;
- Des mesures concrètes pour garantir le maintien du pouvoir d'achat des agents ;
- Le paiement en temps et en heure de tous les agents contractuels, au même titre que les agents titulaires
- Le respect strict de la loi, à l'abri de toute pression extérieure ;
- Une reconnaissance effective des qualifications et de l'engagement professionnel des agents;

Nous rappelons que le service public repose sur des agents engagés, dont les conditions de vie et de travail doivent être garanties. La CGT par la voie de ces représentants nationaux porte ces mêmes revendications dans les instances ministérielles.

La CGT de la DDTM de la Vendée reste pleinement mobilisée pour défendre les droits des agents et porter leurs revendications légitimes.

Je vous remercie.